

OMPI



PCT/R/1/11
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 avril 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS
(UNION DU PCT)

COMITÉ SUR LA RÉFORME DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

Première session
Genève, 21 – 25 mai 2001

RÉFORME DU PCT :
PROPOSITIONS DE LA TURQUIE

Document établi par le Bureau international

1. Les propositions qui figurent sur la page suivante ont été présentées par la Turquie et ont été reçues par le Bureau international le 4 avril 2001. On se référera au document PCT/R/1/2 pour les renseignements d'ordre général.¹

2. *Le comité est invité à examiner les propositions contenues dans le présent document.*

¹ Les documents de travail pour la session du comité sont disponibles sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/pct/fr/reform/index_1.htm.

PROPOSITIONS DE LA TURQUIE

- Les demandes internationales peuvent être transmises dans n'importe quelle langue aux offices récepteurs.
- Le délai pour la traduction des demandes internationales dans l'une des langues officielles de l'OMPI doit être d'au moins deux mois.
- Il faut continuer d'utiliser les formulaires de demande internationale lors de l'ouverture de la phase nationale.

[Fin du document]